

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1418

10 juillet 2010

SOMMAIRE

Acrotemplon S.A.	68050	Gateway III - Euro CLO S.A.	68055
Auto Sport Diffusion S.A.	68038	Gima Finance S.A.	68051
Bauerenhaff, s.à r.l.	68025	Gima (SA) Sicar	68051
Baywa S.A.	68045	GSC European CDO III S.A.	68055
B.B Immo S.à r.l.	68045	Hadi sàrl	68028
Blue Stream	68040	IK & Mukke Holding S.A.	68057
Blue Stream S.A.	68040	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	68028
Canopus Investment B.V., S.à r.l.	68046	Kodiak Europe Holdings S.A.	68055
Chemtex Global S.à r.l.	68049	Leeman Group S.A.	68031
Chemtex Global S.à r.l.	68046	Lutèce S.A.	68060
Climasol-Europe S.à r.l.	68029	Lux Papier Investissement S.A.	68029
Compagnie Financière de Gestion Luxem- bourg S.A.	68049	Mafralux S.à r.l.	68031
Compagnie Financière de Gestion Luxem- bourg S.A.	68039	Matro S.A.	68031
Compagnie Immobilière de Weimerskirch	68026	Matti Developments S.A.	68038
db x-trackers II	68020	Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.	68046
Diarough Sourcing S.A.	68027	Netcore PSF S.A.	68039
DIS Natura Sàrl	68050	Nic Lux S.A.	68031
Dover Luxembourg S.N.C.	68026	PGF II (Lime) S.A.	68039
Durimmo S.à r.l.	68027	P.R.N.E. SA Parc Résidentiel Nei Esch ...	68039
Ekart S.A.	68027	Raiffeisen Capital Management Luxem- bourg SICAV	68028
E.N.A. Consulting S.A.	68023	"Seren" Sàrl	68025
Erdec Finance S.A.	68027	Socodi S.A.	68040
Euro Development Participations S.A. ...	68050	Sofinart S.A.	68042
European Consultant Union S.A.	68051	Tibbey Holding S.A.	68023
F'Hair Coiffure S.à r.l.	68025	Tranquera Investments S.A.	68026
Filemanique S.A. Holding	68050	TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à r.l.	68018
Foundation for the Japanese Supplementa- ry School in Luxembourg	68043	Xantra S.A.	68020
Gandria Holding S.A.	68028	Yorkimmo S.A.	68043

TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.859.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.560.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS Nautilus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120692,

here represented by Ms Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established on April 22, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121560, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2383, dated December 21, 2006, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 854, dated April 21, 2009.

II. The Company's share capital is currently fixed at nine million twenty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 9.022.250,00) represented by three hundred sixty thousand eight hundred ninety (360.890) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million eight hundred thirty-seven thousand and fifty Euro (EUR 1.837.050,00) to raise it from its present amount of nine million twenty-two thousand two hundred fifty Euro (EUR 9.022.250,00) to ten million eight hundred fifty-nine thousand three hundred Euro (EUR 10.859.300,00) by the creation and issuance of seventy-three thousand four hundred and eighty-two (73.482) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing ones.

Subscription - Payment

TS Nautilus Holdings S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the seventy-three thousand four hundred and eighty-two (73.482) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of one million eight hundred thirty-seven thousand and fifty Euro (EUR 1.837.050,00) by contribution in cash in the amount of one million eight hundred thirty-seven thousand and sixty-eight Euro (EUR 1.837.068,00).

The total amount of one million eight hundred thirty-seven thousand and sixty-eight Euro (EUR 1.837.068,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of eighteen Euro (EUR 18,00) to the Company's legal reserve.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at ten million eight hundred fifty-nine thousand three hundred Euro (EUR 10.859.300,00) represented by four hundred thirty-four thousand three hundred and seventy-two (434.372) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS Nautilus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120692,

représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121560, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2383, du 21 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 854, du 21 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à neuf millions vingt-deux mille deux cent cinquante Euro (EUR 9.022.250,00) représenté par trois cent soixante mille huit cent quatre-vingt-dix (360.890) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million huit cent trente-sept mille cinquante Euro (EUR 1.837.050,00) pour le porter de son montant actuel de neuf millions vingt-deux mille deux cent cinquante Euro (EUR 9.022.250,00) à dix millions huit cent cinquante-neuf mille trois cents Euro (EUR 10.859.300,00) par la création et l'émission de soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-deux (73.482) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

TS Nautilus Holdings S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-deux (73.482) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant d'un million huit cent trente-sept mille cinquante Euro (EUR 1.837.050,00) par apport en numéraire d'un montant d'un million huit cent trente-sept mille soixante-huit Euro (EUR 1.837.068,00).

Un montant d'un million huit cent trente-sept mille soixante-huit Euro (EUR 1.837.068,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de dix-huit Euro (EUR 18,00) à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions huit cent cinquante-neuf mille trois cents Euro (EUR 10.859.300,00) représenté par quatre cent trente-quatre mille trois cent soixante-douze (434.372) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Fuia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010062580/118.

(100077886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Xantra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.128.

—
Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 08 mars 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010062588/14.

(100077703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

db x-trackers II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.284.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of db x-trackers II (the Company"), an investment company with variable capital, incorporated under the form of a public limited liability company, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 7th February 2007, published in the Memorial C number 13507 from 1st March 2007.

The meeting was presided by Mrs Sandra Thomas, employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Aline Lesenfans, employee, residing in Luxembourg.

The meeting unanimously elected as scrutineer, Mr Jean-Baptiste Simba, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. This Meeting was convened by notices containing the agenda of the Meeting published in:

(i) the Memorial on 1st April 2010 and 20th April 2010;

(ii) the Luxemburger Wort on 1st April 2010 and 20th April 2010; and

(iii) the Tageblatt on 1st April 2010 and 20th April 2010;

and by notices containing the agenda sent to all holders of shares in the Company (the "Shareholders") by mail on 1st April 2010.

II. The shareholders present or represented at this Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau, the shareholders

present, the proxies of the represented shareholders and the notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III. That the agenda of the meeting has the following unique item:

Amendment of the eighth paragraph of Article 16 of the Articles of incorporation of the Company (the "Articles") relating to the eligible issuers under article 45 (1) of the law of 20 December 2002 concerning undertaking for collective investments (the "2002 Law") for investment of up to 100 % of the net assets of a UCITS in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by such an issuer. This paragraph should henceforth, subject to any modifications as may be required by the Luxembourg regulator or any minor changes decided by the board of directors of the Company, read as follows:

"The Company may further invest up to 100% of the net assets of any Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities or by a member State of the OECD or by any other country to the extent such other country has been approved by the Luxembourg regulator pursuant to article 45 of the 2002 Law and that such country is disclosed in the prospectus of the Company or by public international bodies of which one or more Member States are members (each, an "Eligible Issuer") provided that, in the case where the Company decides to make use of this provision, the concerned Fund holds securities from at least six different issues and securities from one such issue do not account for more than 30% of the total net assets of such Fund."

IV. It appears from the attendance list that 5,902,706 shares out of the 56,619,417 shares at the Company in issue at the date of the Meeting are present or represented at the present Meeting.

V. Pursuant to article 11 of the Articles decisions at the Meeting will be taken by majority vote of 75% of the votes cast, no quorum being required, as a first meeting held on 26 March 2010 could not validly deliberate due to lack of quorum.

VI. As result of the foregoing, this Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and vote on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting by 5,901,541 votes in favour and 0 vote against, and 1,465 abstentions, took the following resolution:

Unique resolution

The general meeting decides to amend the eighth paragraph of Article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Company may further invest or be exposed up to 100% of the net assets of any Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities or by a member State of the OECD or by Singapore or by public international bodies of which one or more Member States are members provided that, in the case where the Company decides to make use of this provision, the concerned Fund holds or is exposed to securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30% of the total net assets of such Fund."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzehn, am fünften Mai.

Vor uns Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, wurde eine Außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber von db x-trackers II (die "Gesellschaft"), einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, die gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars am 7. Februar 2007 als Aktiengesellschaft mit Sitz unter der Anschrift 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg gegründet wurde (Veröffentlichung der Gründung im Memorial C vom 1. März 2007 unter der Nummer 13507), abgehalten.

Versammlungsvorsitzende war Frau Sandra Thomas, Privatbeamtin, ansässig in Luxemburg, die Frau Aline Lesenfants, Privatbeamtin, ansässig in Luxemburg, zum Schriftführer ernannte.

Herr Jean-Baptiste Simba, Privatbeamter, ansässig in Luxemburg, wurde von der Versammlung einstimmig zum Stimmzähler gewählt.

Nachdem der Versammlungsvorstand somit eingesetzt war, erklärte die Vorsitzende Folgendes und forderte den Notar zu entsprechenden Feststellungen auf:

I. Die vorliegende Versammlung wurde einberufen durch Mitteilungen, die die Tagesordnung der Versammlung enthielten und

- (i) am 1. April 2010 und 20. April 2010 im Mémorial,
- (ii) am 1. April 2010 und 20. April 2010 im Luxemburger Wort und
- (iii) am 1. April 2010 und 20. April 2010 im Tageblatt veröffentlicht wurden

sowie durch die Tagesordnung enthaltende Mitteilungen, die am 21. April 2010 an alle Aktionäre der Gesellschaft (die "Aktionäre") geschickt wurden.

II. Die bei der vorliegenden Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf der Anwesenheitsliste aufgeführt. Diese Liste sowie die Vollmachten wurden "ne varietur" von den Mitgliedern des Büros, den anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre sowie dem unterzeichneten Notar paraphiert und werden als Anhang der vorliegenden Urkunde mit dieser bei der Eintragungsbehörde eingereicht.

III. Einziger Tagesordnungspunkt der Versammlung ist Folgender:

- Änderung des achten Absatzes von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") hinsichtlich gemäß Artikel 45 (1) des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 in Bezug auf Organismen für gemeinsame Anlagen (das "Gesetz von 2002") geeigneter Emittenten für die Anlage von bis zu 100% des Nettovermögens eines OGAW in von einem solchen Emittenten emittierte oder garantierte übertragbare Wertpapiere und Geldmarktinstrumente. Dieser Absatz soll, vorbehaltlich etwaiger von der Luxemburger Aufsichtsbehörde vorgeschriebenen Änderungen oder etwaiger vom Verwaltungsrat der Gesellschaft beschlossenen geringfügigen Änderungen, nunmehr wie folgt lauten:

"In Übereinstimmung mit dem Grundsatz der Risikostreuung kann die Gesellschaft zudem bis zu 100% des Nettovermögens eines Fonds in übertragbare Wertpapiere und Geldmarktinstrumente anlegen, die von einem Mitgliedstaat, dessen Gebietskörperschaften, einem Mitgliedstaat der OECD, einem anderen von der Luxemburger Aufsichtsbehörde gemäß Artikel 45 des Gesetzes von 2002 genehmigten und im Prospekt der Gesellschaft aufgeführten Land oder von internationalen Organisationen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten angehören, (jeweils ein "Geeigneter Emittent") begeben oder garantiert sind, vorausgesetzt, der betreffende Fonds hält, sofern die Gesellschaft von dieser Bestimmung Gebrauch macht, Wertpapiere aus mindestens sechs verschiedenen Emissionen und die Wertpapiere einer einzelnen solchen Emission entsprechen maximal 30% des gesamten Netto Vermögens dieses Fonds."

IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass bei der Versammlung 5,902,706 Aktien, von 56,619,417 Aktien sich am Tag dieser Generalversammlung im Umlauf befindenden Aktien, vertreten oder anwesend sind.

V. Gemäß Artikel 11 der Satzung werden bei der Versammlung Beschlüsse mit Zustimmung einer Mehrheit von 75% der abgegebenen Stimmen gefasst, das eine erste Versammlung, die am 26. März 2010 abgehalten wurde, mangels Quorum nicht rechtmäßig beraten konnte.

VI. Demzufolge ist die Generalversammlung ordnungsgemäß einberufen und kann rechtmäßig über die Tagesordnungspunkte beraten.

Nach Beratungen trifft die Versammlung mit 5,901,541 Zustimmungen, 0 Ablehnungen und 1,465 Enthaltungen folgenden Beschluss:

Einziger Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den achten Absatz von Artikel 16 der Satzung wie folgt zu ändern:

"In Übereinstimmung mit dem Grundsatz der Risikostreuung kann die Gesellschaft zudem bis zu 100% des Nettovermögens eines Fonds in übertragbare Wertpapiere und Geldmarktinstrumente anlegen oder ausgesetzt sein, die von einem Mitgliedstaat, dessen Gebietskörperschaften, einem Mitgliedstaat der OECD, von Singapore oder von internationalen Organisationen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert sind, vorausgesetzt, der betreffende Fonds hält oder ist, sofern die Gesellschaft von dieser Bestimmung Gebrauch macht, Wertpapieren aus mindestens sechs verschiedenen Emissionen ausgesetzt und die Wertpapiere einer einzelnen Emission entsprechen maximal 30% des gesamten Nettovermögens dieses Fonds."

In Ermangelung weiterer Tagesordnungspunkte wird die Versammlung beendet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Tage wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch verfasst wurde. Eine deutsche Übersetzung wird anschließend angefertigt, wobei auf Wunsch der erschienenen Personen und im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und der deutschen Fassung der englische Text maßgeblich ist.

Nach Verlesung dieses Dokuments vor den erschienenen Personen, die dem Notar mit Vor- und Nachname, Personenstand und Adresse alle bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde vom Versammlungsvorstand zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: S. THOMAS, A. LESENFANTS, J.-B. SIMBA und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2010. Relation: LAC/2010/21522. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Hinterlegung beim Gesellschafts- und Handelsregister.

Luxembourg, den 26. Mai 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010069489/138.

(100081382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Tibbey Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.120.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 7 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mai 2010 que:

1) Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Nurmukhamed JUNUSBKOV à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

2) Le Conseil d'Administration a décidé de nommer à la fonction d'administrateur-délégué:

- Monsieur Nurmukhamed JUNUSBKOV, demeurant 26, Avenue Foch, F-75116 Paris.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010062641/19.

(100077727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 82.241.

—
L'an deux mille dix, Le onze mai,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «E.N.A. Consulting S.A.», ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du premier juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 471 du 21 juin 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire LENTZ en date du 4 septembre 2001, publié au Mémorial, numéro 228 du 9 février 2002, modifiée par acte reçu par le notaire LENTZ en date du 2 octobre 2001, publié au Mémorial, numéro 238 du 12 février 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 12 mars 2004, publié au Mémorial, numéro 481 du 7 mai 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.241.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch,

qui désigne comme secrétaire Madame Yasmine ENDRES, employée privée, demeurant à Grevels.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la réalisation, au Luxembourg ou à l'étranger, de toutes prestations de services dans le domaine du conseil en ressources humaines et de toutes activités annexes ou connexes.

La société peut exercer des mandats d'administrateur dans d'autres sociétés et assurer des services administratifs de quelque nature que ce soit, à l'exclusion des services de domiciliation.

La société aura également pour objet la prestation de services informatiques, en ce compris le conseil et la consultance informatiques, à l'exclusion de toute activité artisanale.

Elle pourra fournir des conseils en administration et organisation d'entreprises, ainsi qu'en informatique.

La société a aussi pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut effectuer en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées, que l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les objets portés à l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier, avec effet immédiat, l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la réalisation, au Luxembourg ou à l'étranger, de toutes prestations de services dans le domaine du conseil en ressources humaines et de toutes activités annexes ou connexes.

La société peut exercer des mandats d'administrateur dans d'autres sociétés et assurer des services administratifs de quelque nature que ce soit, à l'exclusion des services de domiciliation.

La société aura également pour objet la prestation de services informatiques, en ce compris le conseil et la consultance informatiques, à l'exclusion de toute activité artisanale.

Elle pourra fournir des conseils en administration et organisation d'entreprises, ainsi qu'en informatique.

La société a aussi pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut effectuer en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article deux des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la réalisation, au Luxembourg ou à l'étranger, de toutes prestations de services dans le domaine du conseil en ressources humaines et de toute activité annexe ou connexe.

La société peut exercer des mandats d'administrateur dans d'autres sociétés et assurer des services administratifs de quelque nature que ce soit, à l'exclusion des services de domiciliation.

La société aura également pour objet la prestation de services informatiques, en ce compris le conseil et la consultance informatiques, à l'exclusion de toute activité artisanale.

Elle pourra fournir des conseils en administration et organisation d'entreprises, ainsi qu'en informatique.

La société a aussi pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut effectuer en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, Y. Endres, C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: LAC / 2010 / 21250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Référence de publication: 2010067695/89.

(100082357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

"Seren" Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 110.588.

—
Procès Verbal du Conseil de Gérance du 02/06/2010

Est présent:

Le gérant unique est présent:

Monsieur Benoit de Bien, né à Etterbeek (Belgique), le 29 janvier 1935, avec adresse professionnelle à L- 8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Le Point à l'ordre du jour est le suivant:

Constatation de la modification de l'adresse du siège social et de la forme juridique de son actionnaire

La décision prise est la suivante:

Le gérant unique constate que les modifications suivantes relatives à son actionnaire unique:

La société Fidomes SA, dont le siège social sis au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro suivant: B-95.765

Le gérant unique

Référence de publication: 2010062776/19.

(100078176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Bauerenhaff, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 40, rue d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 117.090.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062794/9.

(100078238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

F'Hair Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.270.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée en date du 03/06/2010 que:

Le capital de la société "F'HAIR COIFFURE S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Patricio DIAS ANDRADE, né le 12/12/1980 au Luxembourg,

demeurant à F-57390 AUDUN-LE-TICHE, 16 Rue de la Croix Michel 100 Parts

Total des parts: 100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 03/06/2010 la démission:

* de Madame Rosa DA CUNHA CERQUEIRA, indépendante, né le 16/12/1959 au Portugal, demeurant à L-4056 ESCH/ALZETTE, 11 Place Winston Churchill, de sa fonction de gérante administrative de la prédite société.

- de nommer à compter du 03/06/2010 pour une durée indéterminée:

* dans la fonction de gérant administratif:

* Monsieur Patricio DIAS ANDRADE, né le 12/12/1980 au Luxembourg, demeurant à F-57390 AUDUN-LE-TICHE, 16 Rue de la Croix Michel

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature des deux gérants.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 04/06/2010.

ABC COMPTABILITE Sarl

Signature

Référence de publication: 2010063939/26.

(100078159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 24 mars 2010 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social

Ancienne adresse: 3, rue Thomas Edison L - 1445 Strassen

nouvelle adresse: 19 -21, route d'Arlon à L - 8009 Strassen

Pour extrait conforme

Pour Compagnie Immobilière de Weimerskirch S.A.

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2010062807/15.

(100078151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Dover Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 706.548.275,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 3 juin 2010

Le mandat des quatre gérants:

- Monsieur Dean SANTUCCI, demeurant 14, Lilac Drive, USA - 11791 Syosset, New-York,
 - Monsieur Philippe SANTIN, demeurant 25, rue Gaston Wateau, F-60460 Précy sur Oise,
 - Monsieur Richard CAMPION, demeurant 2, Wares Close, Winterborne, Kingston, GB-DT 11 9BS Blandford Forum, Dorset et,
 - Madame Florence JONCKERS, demeurant au 11, rue des Quatre Vents - bât "Picardie"- 92380 Garches
- est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010062834/18.

(100078161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Tranquera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.683.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2010

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Ahcène BOULHAÏS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

TRANQUERA INVESTMENTS S.A.

F. GASPERONI / A. BOULHAÏS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010064036/21.

(100078087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Durimmo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.630.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010062836/10.

(100078177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Ekart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010062845/10.

(100078206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Erdec Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 1^{er} juin 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Meike Lakerveld, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 29 janvier 2010.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 29 janvier 2010 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010062849/16.

(100078189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Diarough Sourcing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.283.

Extract of the circular resolutions taken by the Board of Directors

- The registered office be transferred from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg to 12F, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg with immediate effect.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration

- Le siège social de la Société est transféré du 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg à compter de ce jour.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Certifié conforme

DIAROUGH SOURCING S.A.

N. PARIKH / S. PARIKH

Director A / Director A

Référence de publication: 2010063931/18.

(100078063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Gandria Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GANDRIA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062860/11.

(100078680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hadi sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 37, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.473.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062876/10.

(100078744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.900.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2010.

Certifié conforme

Pour le Conseil de gérance

Marie SCHNEIDER

Acting Secretary

Référence de publication: 2010062900/15.

(100078735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Raiffeisen Capital Management Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.336.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. Mai 2010

Fünfter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, KPMG Audit S. à r. l. mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Für Raiffeisen Capital Management Luxembourg SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010063997/18.

(100078197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Lux Papier Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 137.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062902/9.

(100078739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Climasol-Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.192.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Wilfried CLAYKENS
né à Etterbeek (B), le 9 septembre 1958
demeurant à L-9081 Ettelbruck 28, rue Tony Schmit
2. Monsieur François ALVAREZ
né à Carpazas (Espagne), le 3 octobre 1958
demeurant à L-3597 Dudelange 26, rue Antoine Zinnen

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entres les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "CLIMASOL-EUROPE S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Bettembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installation de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire et régulation, panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, et toute installations d'énergies renouvelables.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Titre II. Capital social et Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- Euros) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros 125.-Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

par Monsieur Wilfried CLAYKENS, pré qualifié, soixante quinze parts sociales	60
par Monsieur François ALVAREZ, pré qualifié, vingt cinq parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- Euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédés entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant le même agrément unanime. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit au conjoint survivant, soit à des descendants.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui débute le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

a) gérant technique, Monsieur Wilfried CLAYKENS, préqualifié, b) gérant administratif, Monsieur François ALVAREZ, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L- 3230 Bettembourg, 52, rte d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: CLAYKENS, ALVAREZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 07 mai 2010. Relation: EAC/2010/5467. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 17 mai 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010081391/99.

(100073176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Mafralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 83.779.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062918/10.

(100078716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Matro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010062921/10.

(100078212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Nic Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 130.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062934/9.

(100078201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Leeman Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.191.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the eleventh of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

HANWAY INVESTMENT LIMITED, with registered office C/O Easytime Development Limited Room D, 3/F, Thomson Commercial Building, 8-10 Thomson Road, Wanchai, Hong Kong, registered under the law the law of Hong Kong, reg n °1378995, represented by Mr Willem VAN CAUTER, accountant, residing professionally in Strassen by virtue of a proxy given under private seal, remaining attached to the present deed.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme".

BY-LAWS

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of "LEEMAN GROUP S.A.".

Art. 2. Registered Office

2.1. The Corporation has its Registered Office in Strassen. The Director is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Director has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1. The company's purpose is to manage and exploit intellectual property rights such as

- authors right, copyrights and right on computer software;
- licence on invention;
- brandname trademark and production or commerce, the design, pattern, marks and models;
- the name of fields and territories.

3.2. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros), divided into 3.100 (three thousand hundred) shares with a par value of EUR 100,- (hundred Euros) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The authorized capital is set at EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros) divided into 3.100 (three thousand hundred) shares with a par value of EUR 100,- (hundred Euros) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the 11th of May 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Corporation is managed by a Director, who need not be shareholder, as long as the company has one shareholder. If none shareholders are indicated than the company will be managed by a Board of Director composed of at least three members.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by the sole director or by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General Meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held at the place specified in the notice convening the meeting at the 1st Monday of June.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at 31st of December 2010.

The first annual General Meeting shall be held on the 6th of June 2011.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 3.100 shares as follows:

HANWAY INVESTMENT LIMITED, prenamed	3.100 shares
Total:	3.100 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following has been elected as sole director and managing director, her assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2015:
Mrs Marilyn CHAO PEI SZING, born on June 12, 1976 in Singapore, residing at 1, François Sebrechtslaan, B-1080 St. Jans-Molenbeek, Belgium;
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:
VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL, with registered office 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le onze mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

HANWAY INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social C/O Easytime Development Limited Room D, 3/F, Thomson Commercial Building, 8-10 Thomson Road, Wanchai, Hong Kong, enregistrée sous la loi de Hong Kong, sous le n°1378995, représentée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle reste annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme.

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme simplifiée luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "LEEMAN GROUP S.A."

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet l'exploitation des droits intellectuels, à savoir:

- le droit d'auteur sur les logiciels informatiques;
- le brevet d'invention;
- la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
- le nom de domaine.

3.2. La société a de plus pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) qui sera divisé en 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, se terminant le 11 mai 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un seul administrateur jusqu'à moment où la société n'a qu'un seul actionnaire. Dès que plusieurs actionnaires sont notés alors un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par l'administrateur unique ou par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu le 6 juin 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 actions comme suit:

HANWAY INVESTMENT LIMITED	3.100 actions
TOTAL:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est appelé à la fonction d'administrateur unique et d'administrateur délégué, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:

Madame Marilyn CHAO PEI SZING, née le 12 juin 1976 à Singapore, demeurant à 1, François Sebrechtslaan, B-1080 St. Jans-Molenbeek, Belgique.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mai 2010. Relation: lac/2010/21882. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010081387/347.

(100073171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Auto Sport Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 68.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Auto Sport Diffusion S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010063399/13.

(100078235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Matti Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MATTI DEVELOPMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062924/11.

(100078684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Netcore PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.
R.C.S. Luxembourg B 63.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062933/10.

(100078200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

P.R.N.E. SA Parc Résidentiel Nei Esch, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 116.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062940/10.

(100078178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 18.433.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme pour une nouvelle durée d'un an les administrateurs suivants:

- Maître Jean HOSS, demeurant à 4, rue P. d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Pierre AHLBORN, demeurant à 32, rue Beringen, L - 7517 Mersch, aux fonctions d'Administrateur, Vice-Président.
- Monsieur Guy WAGNER, avec adresse professionnelle au 7, bd du Prince Henri, 1724 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Maître Pit RECKINGER, demeurant à 18, rue Adames, L - 1142 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Maître Reginald NEUMAN, demeurant à 179, avenue de la Faïencerie, L-1512 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

L'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur pour une durée d'un an:

- Monsieur Jacques Sam RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, auquel le Conseil délègue la gestion journalière

Tous les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010063925/25.

(100078179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

PGF II (Lime) S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 257.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.735.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 2 juillet 2009

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter de renommer KPMG à la fonction de commissaire avec une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009 avec effet au 2 juillet 2008

- De renommer M. Mark Crader, M. Pierre Metzler et M. Francois Brouxel à la fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- D'accepter la démission de KPMG a la fonction de commissaire avec effet au 2 juillet 2009

- Et de nommer Ernst & Young Luxembourg, numéro RCS B88019, ayant son siège sociale au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach à la fonction de commissaire avec une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010 avec effet au 2 juillet 2009

Luxembourg, le 03.06.2010.

Référence de publication: 2010062952/19.

(100078150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Socodi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062989/9.

(100078741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Blue Stream, Société Anonyme,

(anc. Blue Stream S.A.).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 103.330.

L'an deux mil dix, le quinze avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BLUE STREAM S.A.", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 07 décembre 2004 numéro 1249 et dont le rectificatif a été publié le 24 novembre 2009, numéro 2295.

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 103.330.

L'assemblée est ouverte à 12.10 heures et sous la présidence de Monsieur Benoît DE BIEN, consultant, demeurant professionnellement à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités

qui désigne comme secrétaire Mlle Aurore Maron, demeurant à Mamer/Capellen

et comme scrutateur Mlle Hélène Foucart, demeurant à Mamer/Capellen

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification des pouvoirs du conseil d'administration
2. Transfert du siège social
3. Prolongation des mandats des administrateurs et du commissaire
4. Modification de la raison sociale de la société

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De tel/es assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-9515 Wiltz, 59, rue grande Duchesse Charlotte vers L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, et modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'acter la démission avec décharge des administrateurs ci-après:

Monsieur Benoît de BIEN, indépendant, né à Etterbeek (B), le 29 janvier 1935, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, administrateur,

La société "MAZE" Sarl dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B110 554, administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

La société "SEREN" Sarl dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B110 588, dont le mandat expire à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire,

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L. dont le siège social est à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce sous le numéro B52610, commissaire,

Le mandat étant prolongé jusqu' à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Sixième résolution

L'assemblée modifie la raison sociale de la société et en conséquence modifie l'article 1^{er} comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes ce/les qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BLUE STREAM"."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 750.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Maron, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 avril 2010 - WIL/2010/342 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 28 avril 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010081427/134.

(100073184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Sofinart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 101.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010062996/11.

(100078738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Yorkimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/06/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063023/10.

(100078243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg G 8.

*Annual accounts and Report of the réviseur d'entreprises agréé
for the year ended march 31,2010*

To the Members of the Board of Directors of Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg

Report of the réviseur d'entreprises agréé

Following the request of the Management, we have audited the accompanying annual accounts of Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg, which comprise the balance sheet as at March 31,2010 and the income and expenditure for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory notes.

Board of Directors' responsibility for the annual accounts

The board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with the Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts. This responsibility includes: designing, implementing and maintaining internal control relevant to the preparation and fair presentation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; selecting and applying appropriate accounting policies; and making accounting estimates that are reasonable in the circumstances.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the judgement of the réviseur d'entreprises agréé, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.

An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of the Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg as at March 31,2010, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with the Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

May 25, 2010.

Deloitte S.A.

Réviseur d'entreprises agréé

Benjamin Lam

Partner

Balance sheet
March 31, 2010
(in Euros)

	2010	2009
	EUR	EUR
FIXED ASSETS		
Tangible assets (note 3)	145,64	255,03
CURRENT ASSETS		
Debtors	659,98	1.421,24
due within one year	659,98	1.421,24
Cash at bank	<u>249.243,18</u>	<u>262.336,77</u>
TOTAL ASSETS	<u>250.048,80</u>	<u>264.013,04</u>
LIABILITIES		
ACCUMULATED FUNDS (note 4)		
Net loss for the year	(15.890,66)	4.302,50
Net surplus brought forward	257.898,50	253.596,00
CREDITORS		
Tax and social security debts	-	-
Other creditors (note 5)	<u>8.040,96</u>	<u>6.114,54</u>
TOTAL LIABILITIES	<u>250.048,80</u>	<u>264.013,04</u>

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

Income and Expenditure account
Year ended March 31, 2010
(in Euros)

	2010	2009
	EUR	EUR
CHARGES		
Teaching		
Salaries and social security costs (note 6)	209.314,81	201.598,02
Other staff costs	39.435,31	24.205,50
Books and teaching material	1.176,87	935,74
Administration		
Conference expenses	1.962,79	2.059,61
Insurance	2.057,82	1.918,31
Legal and service fees	2.648,27	3.382,31
Building rent and charges	13.887,36	12.302,33
Other expenses	8.041,58	7.259,99
Rental of equipment	3.525,04	3.446,66
Depreciation (note 3)	109,39	109,39
NET LOSS FOR THE YEAR (note 4)	<u>(15.890,66)</u>	<u>4.302,50</u>
Total charges	<u>266.268,58</u>	<u>261.520,36</u>
INCOME		
Tuition and entrance fees	112.758,56	107.733,45
Donations and subsidies	153.425,60	153.174,99
Interest on bank account	84,42	611,92
Extraordinary income	-	-
Total income	<u>266.268,58</u>	<u>261.520,36</u>

Notes to the accounts March 31, 2010

Note 1. General. The Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg ("the School") was incorporated as a public purpose institution ("établissement d'utilité publique") upon publication of its statutes in the Mémorial "C" of January 10, 1992.

The institution was established for an unlimited period.

The School started classes as from September 1991.

The main buildings used by the School are provided free of charge.

The Company prepares its annual accounts according to the amended Law of December 19, 2002. Further to the application of Article 26 of the Law of 19 December 2002, these annual accounts are presented with certain amendments to the legal provisions in order to give a true and fair view of the activities of the Company.

Note 2. Summary of significant accounting policies.

- 2.1. The accounts for the year ended March 31, 2010 are prepared on an accruals basis.
- 2.2. Fixed assets are stated at cost plus expenses. Depreciation is provided on all tangible fixed assets to write off the cost on a straight line basis over 3 to 5 years.
- 2.3. Fixed assets acquired in foreign currencies are translated at the rate of exchange ruling at the date of acquisition.

Note 3. Tangible assets.

	Furniture and equipment EUR
Cost:	
Balance at April 1, 2009	11.349,75
Balance at March 31, 2010	11.349,75
Depreciation:	
Balance at April 1, 2009	11.094,72
Charge for the year	109,39
Balance at March 31, 2010	11.204,14
Net book value:	
At March 31, 2010	255,03
At March 31, 2009	145,64

Note 4. Accumulated funds. The School has financed the departure and arrival of 6 people, which have contributed to an increase in the transport costs and a total loss of the year amounting to EUR 15.890,66.

Note 5. Other creditors. Other creditors are mainly composed of expenses relating to the leave of a former teacher as well as of this salary to be paid.

Note 6. Staff. The average number of employees during the financial year ending March 31, 2010 was 5.

Note 7. Remuneration to the reviseur d'entreprise agréé. The remuneration of the réviseur d'entreprises agréé for the audit of the financial year ending 31, 2010 is EUR 300.

Note 8. Off balance sheet commitments. Bank guarantees given for a total amount of EUR 9.157,35 (March 31, 2009: EUR 7.957,35) for rental amounts paid by the School for teachers.

Référence de publication: 2010063453/128.

(100078171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

B.B Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.752.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010063400/11.

(100078244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Baywa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour compte de Baywa S.A.
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2010063405/13.

(100078239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Canopus Investment B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.250.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010063410/10.

(100078133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Chemtex Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.500.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2009, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063414/12.

(100078683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.671.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Merlin UK Property Venture L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, represented by its general partner Merlin UK Property Venture GP Ltd, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Companies House Register under number LP013134,

here represented by Ms. Cathy Blondel, Legal Counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 May 2010.

2) CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc., having its registered office at 1 Queen Street East, Suite 2600, P.O. Box 101, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada, registered with the Canadian Trade and Companies Register under number 603366-1,

here represented by Ms. Cathy Blondel, previously named, by virtue of a proxy, given on 14 May 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of "Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.671, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 September 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 2 October 2008, number 2412. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 January 2010, number 182.

Then, the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners resolve to create a new class of shares called Class E Shares.

Second resolution

The general meeting of partners resolve to convert one hundred thousand (100,000) Class D Shares of one British Pound (GBP 1) each, held by Merlin UK Property Venture L.P., into one hundred thousand (100,000) class E Shares of one British Pound (GBP 1) each.

The general meeting of partners resolved to delegate to each manager of the Company all and any powers to implement the above resolutions.

Third resolution

As a consequence of such resolutions the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at seven hundred and thirty five thousand nine hundred and one British Pounds (GBP 735,901.-) divided into two hundred and ten thousand seven hundred (210,700) class A shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, (the "Class A Shares"); one (1) class B share with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class B Share"); one hundred and seventy five thousand two hundred (175,200) class C shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, (the "Class C Shares"); two hundred and fifty thousand (250,000) class D shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, (the "Class D Shares"); one hundred thousand (100,000) class E shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, (the "Class E Shares") and together with the Class A Shares, the Class C Shares and the Class D Shares the "Partnership Shares".”

Fourth resolution

The general meeting of partners resolves to amend of Art. 21 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

Art. 21. Appropriation of Profits. “From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by applicable Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how if the remainder of the annual net profits will be disposed of: It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend as follows:

Firstly, the Class B Shares shall be entitled to an amount corresponding to the amount paid-in as share capital (plus any share premium paid in this respect) and to such proportion of the amount of the dividend distribution (without ever exceeding such amount) representing five per cent (5%) of the nominal value of the Class B Shares;

Secondly, out of the surplus remaining available for distribution,

(i) the Class A Shares shall receive all monies, profits or distributions received by the Company from or in relation to Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l. in whatsoever way; and

(ii) the Class C Shares shall receive all monies, profits or distributions received by the Company from or in relation to Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l. in whatsoever way.

(iii) the Class D Shares shall receive all monies, profits or distributions received by the Company from or in relation to Merlin UK Property Venture 3 S.à.r.l. in whatsoever way.

(iv) the Class E Shares shall receive all monies, profits or distributions received by the Company from or in relation to Merlin UK Property Venture 4 S.à.r.l. in whatsoever way.

Subject to the conditions fixed by Law and subject to the above, the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends. The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.”

Fifth resolution

The general meeting of partners resolves to amend Art. 24 of the articles of incorporation of the Company - Definition of Partnership Shareholder - which shall be read as follows:

“Partnership Shareholder: means a holder of Class A Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares and/or Class E Shares of the Company.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) «Merlin UK Property Venture L.P.», un limited partnership constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Caïmans, représenté par son associé commandité Merlin UK Property GP Ltd, une société constitué et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Caïmans, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro LP013134,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2010,

2) «CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc.», ayant son siège social au 1 Queen Street East, Suite 2600, P.O. Box 101, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés du Canada sous le numéro 603366-1,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, prénommée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2010.

Lesdites procurations, signées par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de «Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.671, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2412, le 2 octobre 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 182, le 28 janvier 2010.

Après délibération, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales qui seront dénommées parts sociales de catégorie E.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, détenues par «Merlin UK Property Venture L.P.», prénommée, en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

L'assemblée générale des associés décide de donner pouvoirs à chaque gérant pour exécuter les présentes résolutions.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital émis de la Société est fixé à sept cent trente cinq mille neuf cent une livres sterling (GBP 735.901,-), divisé en deux cent dix mille sept cents (210.700) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»); une (1) part sociale de catégorie B ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) (la «Part Sociale de Catégorie B»); cent soixante-quinze mille deux cents (175.200) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»), deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune ((les «Parts Sociales de Catégorie D») et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie E») et collectivement avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie C et les Parts Sociales de Catégorie D les «Parts Sociales de la Société en Commandite».

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 21 des statuts comme suit:

Art. 21. Affectation des bénéfices. «Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale tel que requis par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets: il peut être décidé de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux associés comme dividendes comme suit:

Premièrement, les Parts Sociales de Catégorie B ont droit à un montant correspondant au montant payé comme capital social (plus toute prime d'émission payée à cet égard) et à une part de la distribution de dividendes (sans jamais excéder ledit montant) représentant cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

Deuxièmement, sur le solde restant à distribuer,

(i) les Parts Sociales de Catégorie A recevront toute somme, profit ou distribution reçus par la Société, de quelque façon que ce soit, de, ou en relation avec Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l.; et

(ii) les Parts Sociales de Catégorie C recevront toute somme, profit ou distribution reçus par la Société, de quelque façon que ce soit, de, ou en relation avec Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l.

(iii) les Parts Sociales de Catégorie D recevront toute somme, profit ou distribution reçus par la Société, de quelque façon que ce soit, de, ou en relation avec Merlin UK Property Venture 3 S.à r.l.

(iv) les Parts Sociales de Catégorie E recevront toute somme, profit ou distribution reçus par la Société, de quelque façon que ce soit, de, ou en relation avec Merlin UK Property Venture 4 S.à r.l.

Sous réserve des conditions fixées par la Loi et des dispositions ci-dessus, le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier la définition Associé Société en Commandite dans l'article 24 des statuts comme suit:

«Associé Société en Commandite: signifie un détenteur des Parts Sociales de Catégorie A et/ou des Parts Sociales de Catégorie C et/ou des Parts Sociales de Catégorie D et/ou des Parts Sociales de Catégorie E de la Société.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5975. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010064918/170.

(100081002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Chemtex Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.500.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 04 juin 2010. Signature.

Référence de publication: 2010063415/11.

(100078687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010063417/13.

(100078182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

DIS Natura Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9748 Eselborn, 20A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 95.152.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 03.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

Cabexco

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010063427/15.

(100078215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Acrotemplon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.054.

—
Suite à la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 mai 2010, M. Karim Van den Ende, administrateur de la société avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal à L - 2449 Luxembourg, a été désigné en qualité d'administrateur-délégué de la société avec tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature pour toutes les affaires de gestion journalière et pour un terme échéant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010063884/15.

(100078170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Euro Development Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 123.763.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2010. Signature.

Référence de publication: 2010063442/10.

(100078211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Filemanique S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.221.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
 Boulevard Joseph II
 L-1840 Luxembourg
 Signature

Référence de publication: 2010063449/13.

(100078154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Gima (SA) Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
 R.C.S. Luxembourg B 134.353.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063456/11.

(100078101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Gima Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
 R.C.S. Luxembourg B 130.747.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063462/11.

(100078105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

European Consultant Union S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
 R.C.S. Luxembourg B 21.885.

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A.», une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié daté du 27 juillet 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 256 du 21 septembre 1984, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 21885 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé le 5 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 861 du 6 juin 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie ALBANTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Décision à prendre quant à la prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée.
- 2.- Modification subséquente de la dernière phrase de l'article 1 des statuts en cas de prorogation.
- 3.- Suppression de la valeur nominale des 5.000 actions représentatives du capital social.
- 4.- Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée et modification subséquente des statuts.

5.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama à l'adresse suivante: Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, République du Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama, République du Panama.

6.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge à octroyer pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

7.- Nomination de trois «directors»:

- la société anonyme KOFFOUR S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;
- Madame Carmen WONG, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;

et de trois "officers":

- la société anonyme LANNAGE S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Président);
- la société anonyme VALON S.A., 283 route d'Arlon, L1150 Luxembourg (Secrétaire);
- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, étage, East 54th Street, Panama, République du Panama (Trésorier).

8.- Pouvoir à accorder à tout employé de MF LEGAL SERVICES au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

9.- Attribution de pouvoirs à tout clerc de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

10.- Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations formelles. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'adopter une durée illimitée pour la Société.

En conséquence, la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts est modifiée comme suit:

«La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale des cinq mille (5.000) actions représentatives du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir le capital social et la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cent cinquante-deux mille cinq cents dollars américains (USD 152.500,00) divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama à l'adresse suivante: Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, République du Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama, République du Panama.

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1(1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer:

trois «directors»:

- la société anonyme KOFFOUR S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;
- Madame Carmen WONG, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;

et trois "officers":

- la société anonyme LANNAGE S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Président);
- la société anonyme VALON S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Secrétaire);
- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama (Trésorier).

Les nominations sont conditionnées par l'inscription de la société au registre Public des sociétés à Panama, République du Panama.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder tout pouvoir à tout employé de MF LEGAL SERVICES au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder tout pouvoir à tout cleric de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and ten, on the second day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 180, rue des Aubépines, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 27 July 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 256 of 21 September 1984 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 21885 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended following a private deed enacted on 5 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 861 of 6 June 2002.

The meeting is declared open with Mrs Catherine DAY-ROYEMANS, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie ALBANTI, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Decision to be taken concerning the prorogation of the duration of the company for an unlimited period.
2. Subsequent amendment of the last sentence of Article 1 of the Articles of Incorporation in case of prorogation.
- 3.- Deletion of the par value of the 5,000 shares representing the corporate capital.

4.- Conversion of the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate in the day of the general meeting. Subsequent amendment of the articles of incorporation.

5.- Transfer of the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

6.- Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and discharge to grant in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

7.- Appointment of three «directors»:

- KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama
- Ms Carmen WONG, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama and three "officers":

- LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Chairman)

- VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Secretary)

- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama (Treasurer).

8.- Power to be granted to any employee of MF LEGAL SERVICES in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

9.- Power to be granted to any clerk at the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

10.- Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no formal convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, each time unanimously, acknowledged the following:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the duration of the company for an unlimited period.

As a consequence, the last sentence of Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

"The corporation is established for an unlimited period."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to cancel the par value of the five thousand (5,000) shares representing the corporate capital.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to convert the corporate capital and the bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate as of the day of the general meeting.

As a consequence, the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

"The corporate capital is fixed at one hundred and fifty-two thousand five hundred American Dollars (USD 152,500.00) represented by five thousand (5.000) shares with no par value."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and to grant discharge in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint:

three «directors»:

- KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama
- Ms Carmen WONG, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama

and three "officers":

- LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Chairman)
- VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Secretary)
- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama (Treasurer).

The condition of the appointment is the registration of the company at the Public Registry in Panama, Republic of Panama

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant full powers to any employee of MF LEGAL SERVICES in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant full powers to any clerk at the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Signé: C. DAY-ROYEMANS, C. COULON-RACOT, V. ALBANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juin 2010. Relation: EAC/2010/6544. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010064868/215.

(100080650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Kodiak Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.692.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063478/10.

(100078118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

**Gateway III - Euro CLO S.A., Société Anonyme,
(anc. GSC European CDO III S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.351.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of May,

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of GSC European CDO III S.A., a société anonyme registered and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 1, Allée Scheffer,

L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 111.351, and incorporated by a deed drawn up by the notary Marc Lecuit, residing in Redange-sur-Attert, on 21 October 2005 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations on 9 February 2006, under number 292, page 13970 (the "Company"). The Articles have not been amended since its incorporation.

The meeting is presided by Frédéric Lahaye, employee, residing in Arlon, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mrs Sylvie Dupont, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Raymond Thill, "maître en droit", with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having this been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

2) It appears from the attendance list, that the thirty-one (31) shares representing the entirety of the subscribed capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting.

All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities.

The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

Agenda:

1) To approve the change of the name of the Company from "GSC European CDO III S.A." to "Gateway III - Euro CLO S.A."

2) To approve the subsequent amendment of the article 1.2 of the Articles to give it the following wording:

" 1. Form, Name.

1.2 The Company exists under the firm name of Gateway III - Euro CLO S.A."

3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken, unanimously, in compliance with the Articles.

First resolution

The Shareholders resolve to approve to change the name of the Company from "GSC European CDO III S.A." to "Gateway III - Euro CLO S.A."

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the subsequent amendment of the article 1.2 of the Articles to give it the following wording:

" 1. Form, Name.

1.2 The Company exists under the firm name of Gateway III - Euro CLO S.A."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mai,

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GSC European CDO III S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.351 et constituée en vertu d'un acte reçu le 21 octobre 2005 par le notaire Marc Lecuit, de résidence à Redange-sur-Attert, et dont les statuts (les «Statuts») ont été publié au Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de

Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations le 9 février 2006, sous le numéro 292, page 13970 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est présidée par Frédéric Lahaye, employé, demeurant à Arlon.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Sylvie Dupont, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants, le bureau et le notaire. Cette liste et les procurations «ne varietur» resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Il ressort de la liste de présence que les trente et une (31) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Modification du nom de la Société de «GSC European CDO III S.A.» à «Gateway III - Euro CLO S.A.»
- 2) Modification en conséquence l'article 1.2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«La Société adopte la dénomination Gateway III - Euro CLO S.A.».
- 3) Divers.

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la Société de «GSC European CDO III S.A.» en «Gateway III - Euro CLO S.A.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier en conséquence l'article 1.2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination Gateway III - Euro CLO S.A.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lahaye, S. Dupont, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2010. LAC/2010/24666. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010064885/105.

(100081179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

IK & Mukke Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.763.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "IK & MUKKE HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under

the number 27763, incorporated by deed of M^e Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg on March 16, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 226 of April 1st, 1999.

The meeting is presided by Mr Christian Tailleur, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary, Mrs Catia Campos, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr James Body, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the formalities of the convocation.
2. Increase of the capital to the extent of 1,999,870.-EUR in order to raise it from the amount of 1,247,592.- EUR to 3,247,462.- EUR by the issue of 4,405 new shares, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
3. Subscription and payment of the new shares.
4. Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting states that the shareholders have waived to the formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital by one million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy Euros (1,999,870.-EUR) so as to raise it from its present amount of one million two hundred forty seven thousand five hundred ninety two Euros (1,247,592.- EUR) up to three million two hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two Euros (3,247,462.- EUR) by the issue and the subscription of four thousand four hundred and five (4,405) new shares, with a nominal value of four hundred fifty four Euros (454.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the four thousand four hundred and five (4,405) new shares:
Mr Hendrikus Coolen, residing in B-2360 Oud-Turnhout, Rhoode, 30.

Intervention - Souscription - Liberation

Thereupon, Mr Hendrikus Coolen, prenamed, represented by Mrs Danielle BUCHE, by virtue of a proxy, declares to subscribe to the four thousand four hundred and five (4,405) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash;

so that the amount of one million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy Euros (1,999,870.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Fourth resolution

Consequently, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is fixed at three million two hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two Euros (3,247,462.- EUR), represented by seven thousand one hundred and fifty three (7,153) shares, having a nominal value of four hundred fifty four Euros (454.- EUR) each, fully subscribed."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand eight hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le 18^{ème} jour du mois de mai.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IK & MUKKE HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 27763, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 1^{er} avril 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Tailleur, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catia Campos, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur James Body, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Augmentation du capital social à concurrence de 1.999.870,- EUR pour le porter du montant de 1.247.592,- EUR à 3.247.462,- EUR par l'émission de 4.405 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
3. Souscription et libération des actions nouvelles.
4. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros (1.999.870,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-douze euros (1.247.592,- EUR) à trois million deux cent quarante-sept mille quatre cent

soixante-deux euros (3.247.462,- EUR) par l'émission de quatre mille quatre cent cinq (4.405) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des quatre mille quatre cent cinq (4.405) actions nouvelles:
Monsieur Hendrikus Coolen, demeurant à B-2360 Oud-Turnhout, Rhodee, 30.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, Monsieur Hendrikus Coolen, prédésigné, représentée par Madame Danielle Buche, en vertu d'une procuration, déclare souscrire les quatre mille quatre cent cinq (4.405) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire;

de sorte que la somme de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros (1.999.870,- EUR), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois million deux cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux euros (3.247.462,- EUR), représenté par sept mille cent cinquante-trois (7.153) actions avec une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 454,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille huit cents euros. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. Tailleur, C. Campos, J. Body, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. LAC/2010/22431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064899/149.

(100080345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Lutèce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.531.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"Global Administration Services (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 57147,

ici représentée par Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 mai 2010.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Lutèce S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50 000.-), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de cent euros (€ 100.-EUR), sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contre-valeurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai, à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le « formulaire ») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: « A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine au 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

68064

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "Global Administration Services (Luxembourg) S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50 000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.250 EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

b) Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Madame Stéphanie MARION, administrateur de sociétés, née à Thionville le 08 octobre 1978, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Monsieur Marc SCHINTGEN est nommé comme premier président du conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2015.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société "ALPHA EXPERT S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88567.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2015.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-2330 Luxembourg, 120, Boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. MEULEMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/23002. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067792/222.

(100082525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.